

**Commune de Tenay**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Absents 1

Pouvoirs 0

Étaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, C. PARDO, S. AMOURIQ, J-F. BONIN, P. PERSICO, G. CHARVET, S. CHEVRY, S. BRUN, M. BOUMIR, S. DELAVY, C. GRABIT, C. TIVEDDU

F. MALARD

Date de convocation : 11 mai 2023

Secrétaire de séance : S. AMOURIQ

**CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX**  
**Délibération N°30/2023**

Monsieur le Maire rappelle que de l'entretien des chemins communaux par fauchage et débroussaillage est entre autres assuré par Monsieur Laurent REVERDY.

La convention actuelle date du 28 novembre 2016.

Afin de mettre à jour les conditions entre les deux parties une réactualisation est nécessaire.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- Accepte de conclure une convention avec Monsieur Laurent REVERDY et autorise le Maire à la signer.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture et  
publication ou notification

Le 24.10.2023



Le Maire,  
C. SAVOI  
Adjoint au Maire



Le Maire,  
Gaël ALLAIN

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX

---

Date de transmission de l'acte : 24/05/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 24/05/2023

---

Numéro de l'acte : 30-2023 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230523-30-2023-DE

---

Date de décision : 23/05/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.3. Voirie